



Procès-Verbal Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage

Réunion par voie électronique du 20 août 2021

Président : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Louis CLEMENT et Christian PERRISSIN.

LES COMMISSIONS DU STATUT DE L'ARBITRAGE (Rappel de l'article 8 du Statut Fédéral)

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31, [...]

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club, la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club. La Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent statut.

RECTIFICATIF

Suite à la requête introduite par le club du F.C. COURNON, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage décide de se ressaisir du dossier.

Au regard des décisions prises par le COMEX lors de sa réunion du 6 mai 2021, la Commission décide de déclarer ledit club en règle vis-à-vis du statut pour la saison 2020-2021 et ainsi de le retirer de la liste des clubs en infraction publiée au procès-verbal de la réunion du 15 juin 2021.

Niveau	Clubs	N° Club	Obligations du club	Arbitres manquants	Année d'infraction
R2-B	F.C. COURNON	547699	3 S + 2 J	1-S	1ère année

ARBITRES SUPPLEMENTAIRES (rappel de l'article 45 du statut de l'Arbitrage)

La Commission rappelle aux clubs bénéficiaires de l'article 45 (liste parue dans le P.V. du 15 juin 2021) qu'ils doivent lui communiquer à quelle(s) équipe(s) de Ligue ou de District ils attribuent la ou les mutation(s) supplémentaire(s) avant le début des compétitions. Ce choix sera défini pour toute la saison 2021-2022.

Précision : si un club bénéficie du nombre maximum possible de mutés supplémentaires (3), ils doivent être utilisés au moins dans 2 équipes différentes.

MUTES SUPPLEMENTAIRES ET CHOIX DE LA OU DES EQUIPE(S) BENEFICIAIRE(S) (en date du 20 août 2021)

DISTRICTS	CLUBS	N°CLUB	NOMBRE DE MUTES	EQUIPE(S) BENEFICIAIRE(S)
AIN	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	504281	1	
	AIN SUD F.	548198	1	
ALLIER	A.S. DES CHEMINOTS ST GERMANOIS	506298	1	
	MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE	508740	2	1 en seniors R1 - 1 en U16 R1
	AC. S. MOULINS FOOTBALL	581843	2	Seniors R3
	FOOTBALL FEMININ YZEURE ALLIER AUVERGNE	748304	1	
CANTAL	CERC. S. ARPAGONNAIS	508747	1	
	AM. S. SANSACOISE	523305	1	
DROME ARDECHE	O. RUOMSOIS	548045	1	
	F.C. EYRIEUX EMBROYE	546292	2	
	O. DE VALENCE	549145	3	2 en seniors R1 - 1 en U16 R1
	AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL	550020	1	
	RHONE CRUSSOL FOOT 07	551992	1	
HAUTE LOIRE	U.S. MONISTROL SUR LOIRE	504294	1	
	SAUVETEURS BRIVOIS	512835	1	
	LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE	554336	1	
HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX	UNION SPORTIVE ANNEMASSE GAILLARD	500324	2	Seniors R3
	U.S. SEMNOZ VIEUGY	518058	2	
	THONON EVIAN GRAND GENEVE F. C	582664	1	U18 R1
	GFA RUMILLY VALLIERES	582695	2	
ISERE	F.C. BOURGOIN JALLIEU	516884	1	
	F.C. SEYSSINS	530381	2	2 en U15 R2
	A.J.A.T. VILLENEUVE GRENOBLE	533035	2	
	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX	536260	3	
	VALLEE DU GUIERS F.C.	544922	1	
	F.C. VALLEE DE LA GRESSE	545698	1	
	GRENOBLE FOOT 38	546946	1	
	F.C. VAREZE	547080	1	
	F.C. LA TOUR ST CLAIR	550032	1	
A.S. VER SAU	552124	1		

LOIRE	A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER	500153	1	
	COTE CHAUDE SP. ST ETIENNE	500430	2	
	F.C.O. DE FIRMINY INSERSPORT	504278	1	
	L'ETRAT LA TOUR SPORTIF	504775	2	
	ANDREZIEUX-BOUTHEON F. C.	508408	3	1 en seniors R2 - 1 en U16 R1 - 1 en seniors féminines D1
	ROANNE A.S. PARC	545881	2	
	U.S. ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS	563840	1	
	SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL	564205	2	
	ST CHAMOND FOOT	590282	2	
LYON ET DU RHONE	OLYMPIQUE LYONNAIS	500080	3	
	F.C. VILLEFRANCHE	504256	3	2 en seniors R1 - 1 en U16 R1
	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON	504563	1	U18 R1
	FEYZIN C. BELLE ET.	504739	2	
	F.C. LYON FOOTBALL	505605	2	1 en seniors R1 - 1 en U18 R2
	LYON CROIX ROUSSE F.C.	516402	1	
	A.S. ST MARTIN EN HAUT	519579	1	
	O. ST GENIS LAVAL	520061	2	
	LYON DUCHÈRE A.S.	520066	2	1 en U16 R1 - 1 en U18 R1
	F.C. LIMONEST ST DIDIER AU MONT D'OR	523650	2	
	F.C. VAL'LYONNAIS	523825	1	
	AM. LAIQ. MOINS	525631	2	
	A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE	532336	2	
	F.C. PONTCHARRA ST LOUP	541895	1	
	CALUIRE SP. C.	544460	1	1 en seniors R3
	F.C. BORDS DE SAONE	546355	1	Seniors R2
	CHASSIEU DECINES F.C.	550008	2	1 en seniors R1 - 1 en U16 R2
	U. F. BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES	551384	1	
	GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE	560508	3	2 en seniors R1 - 1 en U20 R1
	F.C. CHAVANOZ	553627	1	
	CONDRIEU FUTSAL CLUB	554218	1	
	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013	580984	3	1 en seniors R2 - 1 en seniors D2 - 1 en seniors féminines R1
VENISSIEUX FOOTBALL CLUB	582739	2		
CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968	790167	1		
PUY DE DOME	U.S. VIC LE COMTE	506559	1	
	A.S. MONTFERRAND	508763	1	
	CEBAZAT SP.	510828	1	
	A.S. ENVAL MARSAT	518173	1	
	ESP. CEYRATOISE	529030	1	
	CLERMONT FOOT 63	535789	3	
SAVOIE	COGNIN SP.	504396	2	

Si vous constatez une/des erreur(s), merci d'en informer la Commission.

Le Président,

Yves BEGON

Les vice-Présidents,

Louis CLEMENT et Christian PERRISSIN

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut.arbitrage@laurafoot.fff.fr ou par courrier.